

le 15 janvier 2007

**Recommandé avec accusé de réception**

Tribunal de Grande Instance de Paris  
4 bd du Palais  
F-75055 Paris RP

**Plainte pénale contre M. Arnaud MONTEBOURG et Madame Ségolène ROYAL pour :**

- **Atteinte à l'honneur – Calomnie et diffamation**
  - **Complicité d'escroquerie**
  - **Recel**
  - **Organisation criminelle**
  - **Blanchiment d'argent**
  - **Crime organisé, financement du terrorisme et criminalité économique**
  - **Et tout autre crime en relation avec le dossier et les preuves détaillés sur le Site**  
[www.googlewiss.com/ferraye](http://www.googlewiss.com/ferraye)
- 

Madame, Monsieur,

Je suis Citoyen suisse, Consultant et Conseil de M. Joseph FERRAYE dans le cadre des détournements de fonds et blanchiment d'argent auxquels ont participé des Membres du Gouvernement français, dont Madame Ségolène ROYAL.

En tant que Citoyen Suisse, je suis offensé par les attaques de M. Arnaud MONTEBOURG qui accuse la Suisse et ses Citoyens de procéder à un véritable pillage économique lié directement à l'évasion fiscale de France. Le déménagement de Johnny HALLIDAY a semble-t-il été l'élément déclencheur de ces attaques massives irrespectueuses et démentes à l'encontre des Citoyens de mon Pays et de moi-même.

M. MONTEBOURG, Conseiller de la campagne Présidentielle de Mme Ségolène ROYAL, n'ignore pas que le Gouvernement français a lui-même privé ses administrés de plus de 1'000 milliards d'Euros au profit du FISC, en escroquant mon Client M. Josef FERRAYE et en encaissant indûment ses ROYALTies (sans jeu de mot...) estimées à près de 3'000 milliards de dollars entre 1991 et 1992.

J'ajoute que ce sont les membres du Gouvernement français qui ont corrompu l'ensemble de la place financière Suisse, pour détourner les ROYALTies dont il est question à leur profit personnel...

Mieux, alors que mon Client avait pu faire séquestrer en 1995 les fonds détournés, moyennant des frais de séquestre civil qui se sont élevés à US\$ 1'683'000'000.- pour éviter un séquestre pénal qui aurait impliqué le RPR, c'est ce même Gouvernement français composé d'Escrocs qui a alors corrompu la justice genevoise, pour faire disparaître une nouvelle fois les fonds de mon Client. Ceci a valu la légion d'honneur à 4 notables genevois à ma connaissance, à savoir Marc BONNANT, avocat, Dominique WARLUZEL, avocat, Carlo LAMPRECHT et Micheline SPOERRI conseillers d'Etat.

La mauvaise foi de M. MONTEBOURG n'a pour objectif que de détourner l'attention de l'Opinion publique, de l'implication directe de sa « patronne » Ségolène ROYAL, aujourd'hui candidate à la Présidentielle française. Il est aujourd'hui son SBIRE !

J'exige que M. MONTEBOURG soit inculpé pour les chefs d'accusation précités et qu'il s'excuse publiquement et immédiatement dans toute la Presse française et Suisse pour ses propos calomnieux envers les Suissesses et les Suisses. Qu'il lui soit imposé d'inviter les lecteurs, les auditeurs et les téléspectateurs à prendre connaissance de la réalité des faits sur [www.googleswiss.com/ferraye](http://www.googleswiss.com/ferraye).

Compte tenu de la campagne présidentielle en cours, il est impératif que cette plainte soit traitée en priorité et que les excuses de M. MONTEBOURG soient immédiatement rendues publiques.

### **Tout retard impliquera obligatoirement la responsabilité de l'Etat français.**

Il ne fait aucun doute que mon Client va recouvrer les fonds qui lui ont été volés dans un très proche avenir et qu'à ce moment-là, l'économie européenne va être ébranlée, tant le blanchiment des fonds détournés est vaste.

L'implication de réviseurs internationaux, KPMG – ERNST & YOUNG – ANDERSEN – DELOITTE – COOPERS & LYBRAND, PRICEWATERHOUSE etc. de grands groupes français, suisses et internationaux, pourrait conduire les bourses internationales à un effondrement catastrophique si le pouvoir judiciaire français n'intervient pas immédiatement et continue à se laisser corrompre.

Pour recouvrer ses fonds, Joseph FERRAYE va assurément devoir prendre le contrôle d'une multitude de Sociétés et autres groupes, afin de leur éviter la faillite.

Couvrir ces faits en retardant le traitement de cette plainte, la condamnation et les excuses de Arnaud MONTEBOURG et des autres contrevenants, impliquera également la **responsabilité de la FRANCE envers tous les épargnants** qui perdront leurs économies suite à cette affaire. Je me chargerai alors de rappeler aux sinistrés que vous aviez toutes les cartes en main pour éviter le crash boursier qui se sera produit et que dès lors ils pourront se porter partie civile contre la FRANCE.

Tout retard du pouvoir judiciaire dans le traitement de cette plainte, contribuera à engager davantage encore la responsabilité de la FRANCE, qui pourrait se calculer en milliers de milliards d'EUROS.

Il en sera de même de la responsabilité des Medias audio-visuels et écrits qui auront tu cette information pour couvrir les membres corrompus qui les composent et qui appartiennent au complot. Nous poursuivrons non seulement les Sociétés, mais chaque journaliste concerné en responsabilité civile.

Le comportement du Conseiller de Madame ROYAL ne vise qu'à cacher à l'Opinion publique que celle-ci a été Ministre de l'environnement du 3 avril 1992 au 29 mars 1993 et qu'elle était donc directement concernée par le complot contre Joseph FERRAYE au moment du détournement de ses fonds. Mon Client s'était du reste adressé directement à Ségolène ROYAL au moment des faits et il a été reçu à son Ministère, sans la rencontrer personnellement.

Rappelons le parcours politique de la Candidate à l'élection présidentielle :

En 1988, Ségolène ROYAL demande à François MITTERRAND, le jour de son investiture pour son second septennat, s'il peut l'aider à s'implanter dans une circonscription en vue des prochaines élections législatives. Elle est ainsi « parachutée » dans les Deux-Sèvres, en remplacement de Jean-Paul Jean, la veille de la clôture des candidatures. Après une campagne vigoureuse, « expliquant aux paysans qu'elle allait leur donner des cours d'anglais dans les villages pour qu'ils puissent exporter leur chabichou », elle est élue députée de la 2<sup>e</sup> circonscription, celle de Saint-Maixent-l'École au second tour avec un score de 50,57%. Commentant son succès dans une circonscription historiquement ancrée à droite, elle déclare : « Pour un parachutage, l'atterrissage est réussi. ». À sa demande, François Mitterrand accorde en 1992, dans le cadre de ses grands travaux présidentiels, une subvention de 50 millions de francs aux communes du Marais poitevin des Deux-Sèvres, dans la circonscription de Ségolène Royal. L'assise locale de la députée en est confortée. (Source Wikipedia)

Parallèlement, de 1980 à 1994, Ségolène ROYAL était magistrate au Tribunal administratif de Paris. Elle a donc pu suivre de très près les différentes plaintes de mon Client contre l'Organisation Criminelle qui détournait ses ROYALties et dont elle a bénéficié. Rappelons qu'elle était la protégée de François MITTERAND, qui était lui aussi l'un des principaux contrevenants impliqué au 1<sup>er</sup> degré.

Les éléments précités démontrent que le couple ROYAL – MONTEBOURG pratique l'atteinte à l'honneur et ont pour concept l'attaque comme meilleure défense dans un dessein malhonnête par lequel ils tentent de prendre le contrôle du Peuple français en voulant faire élire Madame ROYAL Présidente de la FRANCE, pour mieux poursuivre le blanchiment des centaines de milliards de dollars qu'ils ont entrepris il y a maintenant une quinzaine d'années.

Permettez-moi de souligner enfin, que les faits relatés dans la présente plainte, prennent appui sur les 170 pièces produites sur [www.googlewiss.com/ferraye](http://www.googlewiss.com/ferraye) et ma compréhension de leur texte, ainsi que sur le dossier de motivation de la plainte sur le même Site.

En conclusion, je vous prie d'intervenir immédiatement et sur la base des 200 pages explicatives du complot et des 170 pièces qui en forment les preuves, pour éviter que la FRANCE soit gouvernée par des Criminels et des terroristes. C'est tout l'avenir de l'Europe qui est en jeu. Vous constaterez dans le dossier, que Madame ROYAL et M. MONTEBOURG ne sont pas les seuls concernés et que d'autres **candidats à la Présidentielle 2007 sont également des Criminels concernés par ces détournement et blanchiment de centaines de milliards d'Euros.**

Qu'enfin, l'honneur des Suissesses et des Suisses soit réhabilité par les excuses publiques de M. MONTEBOURG dans les conditions décrites plus haut.

Veuillez agréer, Madame, Monsieur, mes salutations distinguées.

Marc-Etienne Burdet

P.S. : À toutes fins utiles, je vous joins une procuration de mon Client, pour tous les faits ne relevant pas de l'atteinte à l'honneur.